
 République Française

ÉLABORATION DES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION DES COMMUNES RIVERAINES DE LA CHARENTE AVALE, DE FONTCOUVERTE À LA VALLÉE


COMMUNE DE PORT D'ENVAUX

INONDATION PAR DÉBORDEMENT DIRECT DU FLEUVE CHARENTE

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

ÉCHELLE : 1/5 000

PPS prescrit par arrêté préfectoral du :	4 août 2009
Enquête publique ouverte du :	28 février 2012
au :	23 mars 2012
Approbation par arrêté préfectoral du :	05 août 2013


JUILLET 2013

LEGENDE

- Zone rouge
- Zone bleue
- Limite de la zone inondable de l'événement de référence
- Limite de la zone des hauteurs d'eau supérieures à 0,50m
- Isocote de l'événement de référence
- 7,88 Cote de référence (en m NGF)